

n° CCAS009DL2021

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 09/12/2021

Le 09/12/2021, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Jérôme MOROGE ; Elyane BOHL ; Eliane CHAPON ; Bernard JAVAZZO ; Josiane MARTIN

Excusé / Absent : Manuel TRIAES

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVES N°1- BUDGET PRIMITIF 2021 DU CCAS

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre, le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 06/12/2021

Compte-rendu affiché le

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

Mesdames, Messieurs,

Un ajustement budgétaire est nécessaire afin de rectifier le montant de l'excédent de la section d'investissement reporté au Budget Primitif 2021 (Cf. Conseil d'Administration du CCAS du 29 Mars 2021/délibération D072021).

L'excédent d'investissement pouvant être repris au chapitre 001 est de 1 327,20 € (cf. Compte de gestion 2020 du CCAS). En conséquence, il convient de modifier, à la section d'investissement, le résultat reporté comme suit :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
----------	---------	----------	----------

Nature			
001	Résultat d'investissement reporté		- 25,00
020	Dépenses imprévues	- 25,00	
TOTAL		- 25,00	- 25,00

A l'issue de ces opérations, le total de la section d'investissement est égal à 4 477,20 euros et le total du Budget Primitif 2021 à 444 761 euros.

Il convient donc d'adopter, le montant du budget primitif 2021 en dépenses et en recettes et par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:440 283,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT: 4 477,20 €

TOTAL BP 2021: 444 761,00 €

Ayant entendu les explications du rapporteur,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 5 voix **POUR** :

DÉCIDE

D'EFFECTUER les modifications comme énoncées ci-dessous, objet de la présente décision modificative N°1 du budget primitif du CCAS :

Chapitre Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Résultat d'investissement reporté		- 25,00
020	Dépenses imprévues	- 25,00	
TOTAL		- 25,00	- 25,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT:440 283,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT: 4 477,20 €

TOTAL BP 2021: 444 761,00 €

DE DIRE que ces opérations concernent l'exercice budgétaire 2021.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.

Le Président,

M. Jérôme MOROGE